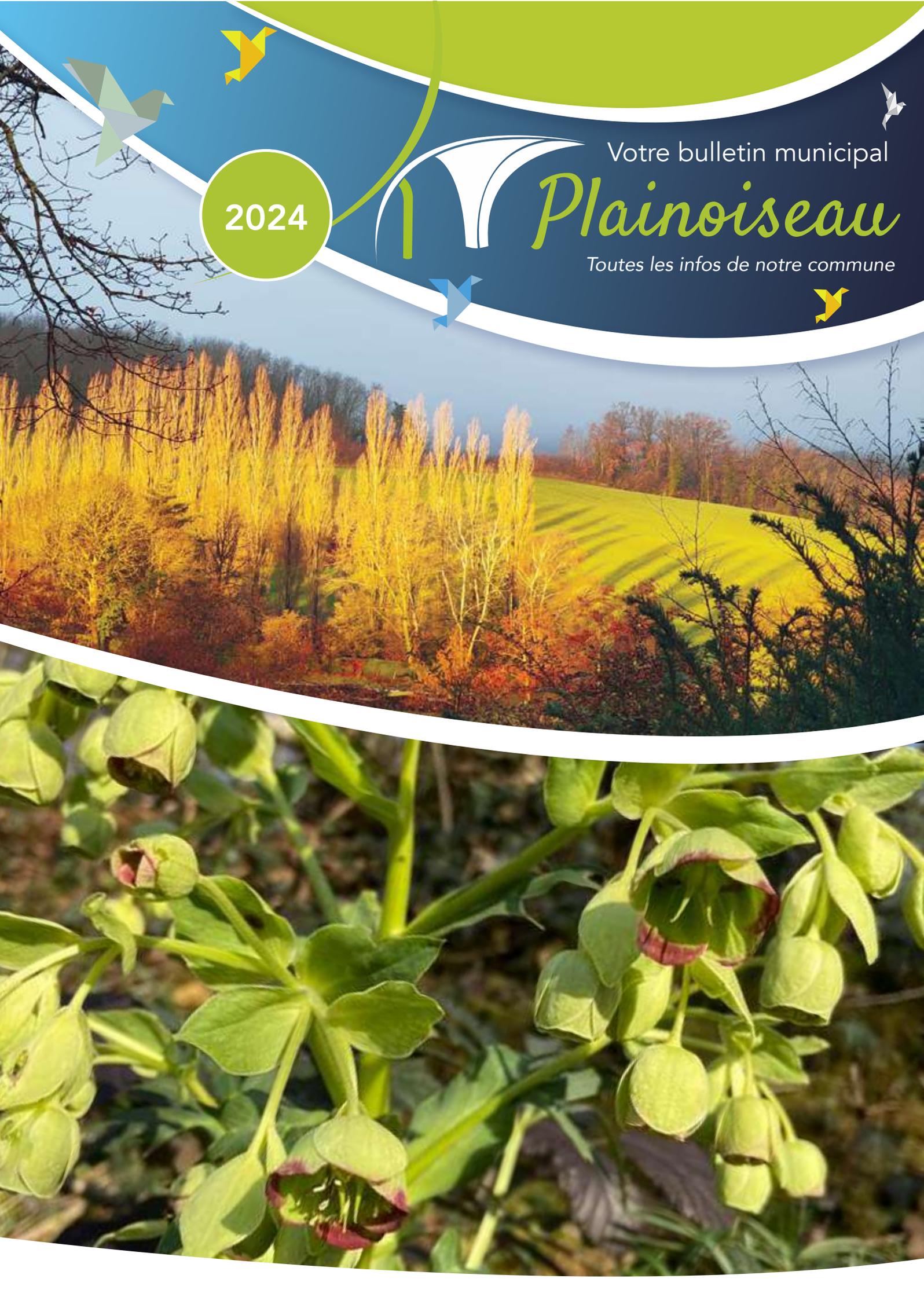


2024

Votre bulletin municipal

Plainoiseau

Toutes les infos de notre commune



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	3
ACTIONS SOCIALES	4
ÉDUCATION JEUNESSE	5
VIE ASSOCIATIVE	6
ACTIONS CULTURELLES	8
RENCONTRE	11
ACTIONS ENVIRONNEMENTALES & CITOYENNES	12
DOSSIERS IMPORTANTS	18
INFORMATIONS	20
COMMÉMORATIONS	22
ÉTAT CIVIL 2023	23



LE MOT DU MAIRE

Ce qui m'inquiète, c'est l'avenir de l'humanité. J'ai des enfants et des petits-enfants et je ne sais pas quel genre de vie ils auront dans trente ou cinquante ans. La multiplication des tempêtes, la fonte des glaces, la dégradation des sols, la disparition des forêts, en résumé le réchauffement climatique global et l'érosion de la biodiversité me font penser que nous sommes dans une situation alarmante.

Hubert Reeves

Déjà 2024 : les 2/3 de notre mandat est fait et il nous reste tant de choses à faire...

Quelques dossiers sont en cours de réflexion :

- Compétences eau potable et assainissement : la plus-value intercommunale

Les enjeux sociaux et environnementaux forts, soulignés par la sécheresse de l'été 2023 soulignent la nécessité d'une gestion de l'eau potable et de l'assainissement à l'échelle intercommunale. 48 % des intercommunalités exercent déjà la compétence eau potable et 56 % la compétence assainissement collectif. Intercommunalités de France appelle à poursuivre les transferts, conformément au calendrier fixé par la loi.

- Notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) approuvé le 3 janvier 2018 doit être révisé. La Communauté de Communes de Bresse Haute Seille nous propose de réaliser ces documents d'urbanisme sur la totalité du territoire. (52 communes)

Depuis 2014, la loi ALUR permet de transférer les compétences des communes relatives au PLU aux agglomérations, aux communautés urbaines et aux communautés de communes. C'est pour cela que l'on parle de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Cette décision offre plus de cohérence à l'échelle locale afin d'harmoniser l'espace urbain et d'assurer une meilleure protection de l'environnement. En effet, les modes de vie ont changé. Les populations sont mobiles. Les lieux de vie ne correspondent plus nécessairement aux lieux d'activités professionnelles. Il était par conséquent essentiel de repenser le développement des territoires et de l'habitat de façon plus globale. Aujourd'hui, il est important de permettre aux communes de mutualiser leurs équipements, leurs infrastructures et leurs dépenses.

L'objectif de «ZAN des sols» (Zéro Artificialisation net) tend donc à interdire toute artificialisation des sols sur une période donnée. Cela n'implique pas nécessairement l'arrêt total de l'artificialisation de nouveaux espaces. Celle-ci sera conditionnée à une renaturation à proportion égale d'espaces artificialisés. Merci à nos élus Députée et Sénatrices qui ont pesé pour un relâchement de cette règle.

Attention, le PLU actuel révisable (+ de 5 ans) a arrêté des zones de construction, certains n'ont pas donné suite. Il n'est pas sûr que le PLU intercommunal

reprennent ces surfaces délaissées pour donner des chances à d'autres propriétaires.

- Concernant la première tranche de mise en place du haut débit, tous les travaux d'infrastructure ont été réalisés. La mise en service sera effective début 2024

Pour les années à venir :

L'année 2024 est importante pour le travail en commun membres associés et autres communes.

- Les contraintes sont partiellement levées (Merlon, étude d'assainissement et probable achat de parcelles), l'étude du projet de lotissement « Sous ville », pourrait être lancé à la suite, en missionnant un concepteur.

- Les réflexions en sécurité routière seront poursuivies par l'expérimentation de deux panneaux pédagogiques vers la salle des fêtes et rue du capitaine Arrachart, et plus tard rue Désiré Monnier ;

- Après une recherche de financement pour l'Église, la mise aux normes (électriques), la mise en œuvre d'un chauffage économique partiel pourront être en partie concrétisées.

Je tiens à remercier tous les partenaires de la municipalité : en premier, les conseillers municipaux, les associations, les membres de la commission « Action sociale », les membres des différents groupes de travail internes, les agents de la commune, et les administrés engagés pour leurs aide précieuse à maintenir la très bonne image du village et assurer son animation en continue.

Je salue et remercie nos grands élus et les services (de l'État, du Département, des associations (Association des Maires du Jura en premier) pour leur aide permanente et constante nous permettant de faire aboutir d'importants dossiers d'investissement ou de gestion courante.

Je renouvelle mes vœux des années précédentes, restons tous unis et solidaires, développons le vivre ensemble au sein de notre petit village de Plainoiseau. Conservons, bien entendu, nos différences qui font notre richesse et nous permettent de continuer d'avancer ENSEMBLE.

« Je préfère l'avenir au passé, car c'est là que j'ai décidé de vivre le restant de mes jours. »

Victor Hugo

Mon équipe et moi même, vous souhaitons une bonne et heureuse année 2024.

**Daniel Bondier
Maire**



Directeur de la publication : Daniel Bondier - Maire

Conception : Daniel Bondier / Marie-Odile Ramelet / Eddy Lacroix / Anne-Marie Anstett / Christian Messenger / Jean-Philippe Curnillon

Réalisation graphique : Mathilde Ramelet

Crédits photos : Daniel Bondier / Eddy Lacroix / Anne-Marie Anstett / L'Instand'Art /

Bruno Mercier / Christian Messenger / Jean-Philippe Curnillon / pch.vector sur Freepik / Freepik / Pixabay

Imprimé par : l'E.S.A.T. de Perrigny - esat.imprimerie@apei-lons.fr

ACTIONS SOCIALES

REPAS DES AÎNÉS

La commission sociale a proposé cette année de se retrouver à la salle polyvalente de Plainoiseau pour le traditionnel repas des aînés. Cela faisait trois années que l'on distribuait des repas faute de pouvoir se retrouver à cause du Covid. Cinquante neuf personnes ont partagé ce repas convivial. L'animation musicale était assurée par Maria Coulon à l'accordéon, chants et danses dans la joie et la bonne humeur ! Certains convives ont entonné de belles chansons !



Nous avons sollicité Virginie du restaurant le Mijeli de Plainoiseau pour la préparation du menu. Encore une fois nous avons pu apprécier son excellente cuisine :

- Verrine à la crème d'asperge
- Salade périgourdine
- Joue de porc à la moutarde, accompagnée de purée de pomme-de-terre maison
- Morbier
- Entremet pomme pain d'épice et sa sauce chocolat caramel
- Café, clémentine et papillotes

Nous avons choisi, comme l'année dernière, d'offrir un petit cadeau aux convives : un pot de confiture, acheté chez Elan jardin, entreprise de réinsertion qui récolte et transforme tous ses légumes et fruits « bio » dans ses serres basées à Petit-Nance près de Bletterans.

Cette année nous avons commandé 59 repas. Les personnes de 70 ans et plus sont bénéficiaires de ce repas. Plusieurs colis ont été portés à des personnes placées en EHPAD ou malades demeurant à la maison sans pouvoir se déplacer.

Merci aux personnes qui nous ont témoigné leur remerciement et leur satisfaction lors de cette rencontre. Pour beaucoup c'était vraiment une joie de se retrouver dans la bonne humeur.

Les membres de la commission sociale sont aussi à votre écoute : Anne-Marie Anstett, Marie-Odile Ramelet, Frédérique Vuillot, Patrick Anstett, Eddy Lacroix, Marie-Pierre et Michel Nabot, Daniel Bondier, Valérie Morand, Amandine Gagneux.

A cette occasion Thomas Morand, Bruno Mulliez et Jean-Philippe Curnillon se sont joints à l'équipe pour donner un coup de main.

ATELIERS NUMÉRIQUES À DESTINATION DES SÉNIORS

Dans le cadre des ateliers de prévention à destination des seniors de plus de 60 ans, un atelier de réalité virtuelle qui s'intitule « voyage en terre virtuelle » a eu lieu sur la commune de Plainoiseau au mois de Septembre 2023 durant 4 séances les mercredis matins.

Proposé gratuitement grâce au financement de l'organisme Malakoff Humanis il a été animé par Fabienne BENOIT, animatrice au service prévention de l'association ABRAPA de Lons-Le-Saunier.

Durant les séances, les participants ont pu voyager d'une façon surprenante tout en restant assis confortablement. Grâce à des casques de réalité virtuelle, ils ont pu découvrir ou redécouvrir en 360° la Provence avec ses champs de lavande, la crête et ses paysages somptueux, l'Australie au milieu de la forêt tropicale et les pyramides d'Egypte. Un bonus a permis également de nager avec les raies Manta. Durant l'immersion, l'animatrice interagit avec le groupe afin d'apporter des explications sur les images visionnées. Des séances de relaxation peuvent être aussi proposées.

De l'avis général, les participants ont apprécié cet atelier proposé par l'ABRAPA.



OPÉRATION BRIOCHES

Les membres de la commission sociale ont vendu aux habitants de Plainoiseau, début octobre 2023, 154 brioches au profit de l'APEI (Association de Parents d'enfants Inadaptés) pour un montant de 942€. Cette année la brioche était vendue 6€.

Merci pour votre générosité et votre accueil toujours bienveillant, lors de notre passage.

ÉDUCATION JEUNESSE

RENTÉE SCOLAIRE 2023-2024

Pour cette rentrée scolaire le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Montain, Plainoiseau, Lavigny, Le Louverot a accueilli 142 enfants dont 71 à Plainoiseau (CE1 à CM2). Les effectifs sont donc stables.



ARRIVÉE D'UNE NOUVELLE INSTITUTRICE

Une nouvelle institutrice Sophie Misslin (CE1/CE2), qui était précédemment sur Macornay, est venue remplacer Pascal Dentelle qui a fait valoir son droit à une retraite bien méritée.

Pour les travaux prévus sur cette année scolaire, le SIVOS souhaite réhabiliter le hall d'entrée de l'école de Plainoiseau, participer à la rénovation d'un bâtiment sur Montain et continuer à sensibiliser l'ensemble des utilisateurs des deux sites sur les économies d'énergie notamment au niveau du chauffage.



100 CARTES AVANTAGES JEUNES DISTRIBUÉES EN SEPTEMBRE 2023



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

La section locale des anciens combattants de Plainoiseau existe depuis 1980.

A l'époque cette association regroupant 45 membres était composée de :

- Combattants de 14-18
- Combattants de 39-45
- Prisonniers de guerre
- Déportés
- Anciens d'Algérie



Actuellement il y a :

- 8 anciens combattants
- 4 veuves
- 1 pupille de la nation (quand l'un des parents a été blessé ou tué lors d'une guerre, d'un attentat terroriste ou en rendant certains services publics)
- 1 porte drapeau porté par un jeune
- 5 sympathisants

L'association bénéficie du soutien du président de l'arrondissement de Lons Le Saunier Albert WOLFF.

En plus des traditionnels défilés du 8 mai et 11 novembre, l'association organise deux repas annuels, l'un en été et l'autre le 11 novembre afin que l'ensemble des membres et leurs amis ou famille puissent se retrouver.

Les anciens combattants représentent la commune lors des cérémonies annuelles : 19 mars, fin de la guerre d'Algérie ; massacre de Saint Didier 1944 ; au moulin de Tortelet sur la commune d'Arlay au mois d'août ; la libération de Lons-Le-Saunier, et bien d'autres...

Ils n'hésitent pas non plus à partager leurs expériences vis à vis des jeunes générations afin de leur faire comprendre l'importance de vivre dans un monde en paix.

Tous les habitants de Plainoiseau peuvent devenir sympathisants de cette association. Il suffit de contacter l'une des personnes responsable de l'association (voir dernière page du livret).



LES ÉCURIES D'APHRODITE - WEEK-END « PORTES OUVERTES » - 2 JUILLET 2023

Les Écuries d'Aphrodite ont fêté leur 3ème année d'ouverture à Plainoiseau.

De nombreux spectacles équestres, des démonstrations et des présentations de chevaux ont ainsi été proposés au public venu nombreux ce premier week-end de juillet.

Cette fête aux écuries fut aussi l'occasion de présenter le travail de l'année réalisé par les élèves de la jeune éleveuse équine.

Une belle manifestation organisée par Lucile Marion et son compagnon Julien Abt.



MARCHÉ DE NOËL DE L'ASSOCIATION LES ENFANTS DU LOTUS

Un marché de Noël a eu lieu les 2 et 3 décembre 2023 à la Fontaine aux Loups. Il était organisé par l'association Les Enfants du Lotus en faveur des plus démunis des pays de l'Inde, le Bouthan et le Népal. Tout est créé par les bénévoles. Les bénéfices sont reversés à une association caritative en Inde en lien direct avec l'association Les Enfants du Lotus, pour la construction d'écoles.



ACTIONS CULTURELLES

RACONTE-MOI BRESSE HAUTE SEILLE

Le beau projet « Raconte-moi Bresse Haute Seille » poursuit son itinérance et s'expose dans notre réseau médiathèque. Fin octobre 2023, une étape supplémentaire importante a été franchie avec la sortie du livre issu de cette collecte mémorielle de notre histoire locale. Cet ouvrage c'est l'expression narrative de 80 personnes, témoins de la vie de notre territoire, qui ont accepté, depuis 10 ans maintenant que le projet a débuté, de partager leurs souvenirs. Leur histoire c'est un patrimoine immatériel précieux qu'il faut conserver et transmettre aux générations actuelles et futures. Ce livre fait ainsi le lien entre la mémoire collective et les souvenirs individuels. Ce souvenir du passé permet de mieux comprendre le présent.

Un grand merci à celles et ceux qui ont rendu possible ce projet de mémoire locale qui est le fruit d'un long travail de collecte, de relecture, de mise en forme de femmes et d'hommes passionnés et engagés pour notre territoire. Les plus de 250 pages de ce livre se parcourent avec émotion et respect pour ces témoins d'un territoire qu'ils nous ont laissé en héritage.

« Raconte moi Bresse Haute Seille » est une autoédition de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille. Le livre est disponible en lecture et en prêt dans notre réseau médiathèque ainsi que dans de nombreux points de vente du territoire dont les sites médiathèque.

Concernant notre commune, prochainement, un témoignage mettra à l'honneur notre doyenne: **Madame Colette Marguier**, qui a accepté de partager ses souvenirs, et des tranches de vie avec notre cueilleuse de mémoire. Ce précieux recueil sera à découvrir sur le site internet consacré à la mémoire locale.

« Dans l'écriture, la main parle ; et dans la lecture, les yeux entendent les paroles. »

Eugène Géroze



Le livre Raconte-moi Bresse Haute Seille est en vente à la médiathèque de Plainoiseau.



MÉDIATHÈQUE : RÉTROCESSION D'UNE PARTIE DE PARCELLE CADASTRALE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRESSE HAUTE SEILLE

Le bâtiment de la médiathèque intercommunale de Plainoiseau a été construit en 2007 sur une parcelle communale (n°ZB235).

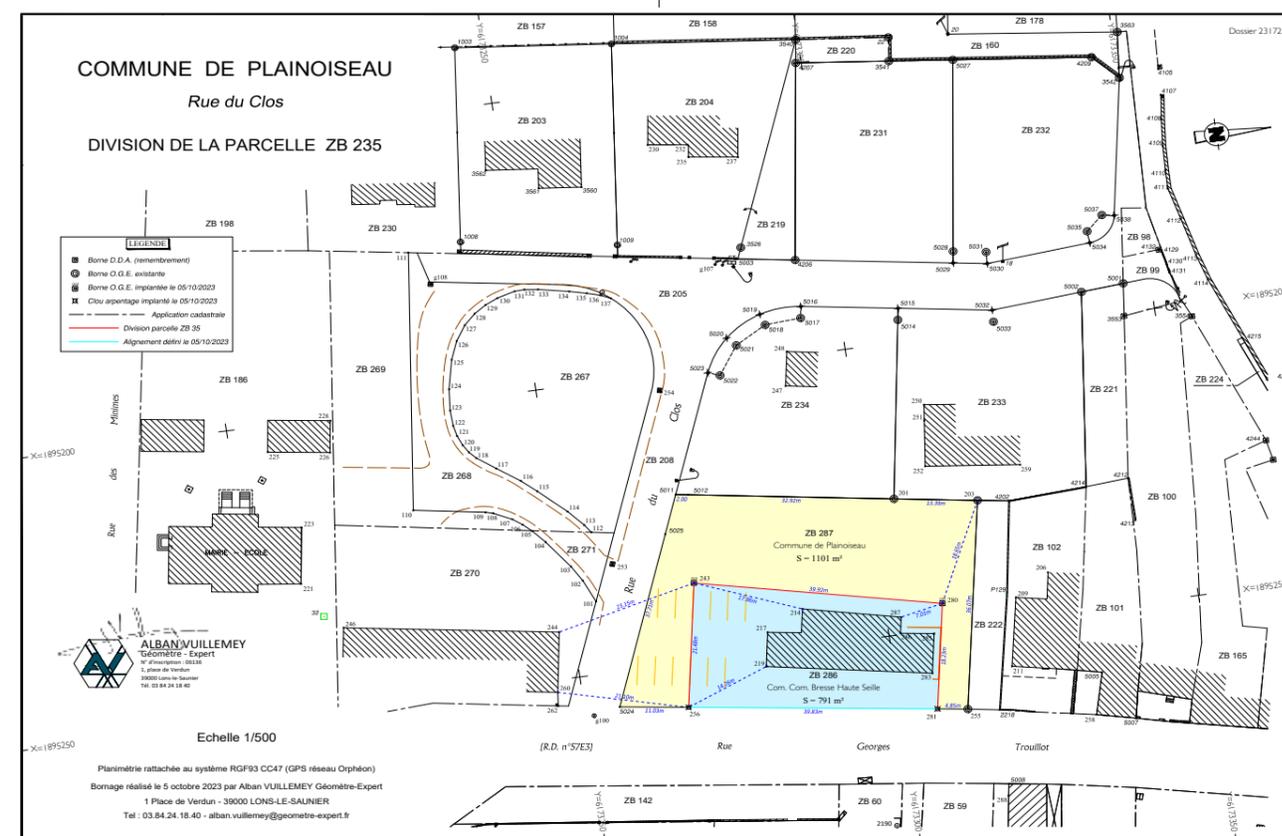
Afin que le bâtiment intercommunal soit implanté sur une parcelle intercommunale, et puisse ainsi, entre autres, prétendre à l'obtention de financements par la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour son entretien et son fonctionnement, le cabinet Alban Vuillemeys s'est déplacé sur la commune le jeudi 5 octobre 2023, pour effectuer une division parcellaire.

Sur les directives données par la municipalité, un périmètre a donc été dessiné autour du bâtiment afin de créer une parcelle à rétrocéder (791 m²).

Un soin particulier a été apporté dans la délimitation afin de garantir l'accès aux réseaux communaux par les services techniques municipaux et les entreprises de services.

M. Daniel Bondier, maire de Plainoiseau, M. Eddy Lacroix, Vice-Président de la Communauté de Communes délégué au développement culturel et au service à la personne, M. Olivier Abelin, Responsable des services techniques de la commune de Plainoiseau, Mme Céline Guyon, Chargée de Missions pour la Communauté de Communes, ainsi qu'un représentant du Département (parcelle jouxtant la route départementale) étaient présents lors du bornage.

Cette division parcellaire, et la rétrocession ont ensuite été votées lors du conseil municipal du 6 octobre, et lors du conseil communautaire du 26 novembre. Les coûts afférents à cette opération ont été supportés par la Communauté de Communes.



L'ANNÉE 2023-2024 DU COLOMBIER DES ARTS



En 2023, deux événements phares du projet du Colombier des Arts ont eu lieu à Plainoiseau.

La bibliothèque humaine : 6ème édition

De janvier à mars, c'est évidemment la Bibliothèque humaine ! Le principe est simple, des habitants et habitantes du territoire et alentours se forment pendant trois jours à la prise de parole. Ils et elles créent un récit à partir de leur vécu et de leur histoire personnelle, qui forcément, vient s'imbriquer dans l'Histoire, celle avec un grand H. Bref, ils et elles deviennent livres humains. A l'issue des trois jours de stages, c'est le moment tant attendu de la restitution. Cette année, c'était la 6ème édition et elle a eu lieu samedi 25 mars. Lors de cette soirée, la centaine de public présent découvre les différents récits. Pour se faire, des petits groupes se constituent et déambulent dans le village, un plan à la main. Sur celui-ci sont indiquées les différentes maisons ayant choisi d'ouvrir leur porte ce soir-là, pour accueillir une des 12 histoires à l'écoute. Il suffit ensuite de s'y rendre et de tendre l'oreille. A la fin, tout ce joli monde se retrouve au caveau du Colombier pour partager soupe et ressentis !

Six éditions de la Bibliothèque humaine, ce n'est pas rien ! Ce projet a vu le jour en 2018 et ne cesse de continuer à grandir et à faire des émules. En 2022, il devient aussi podcast sur Radio Campus Besançon. En 2023, nous commençons à proposer notre savoir-faire à d'autres structures culturelles ou sociales pour les accompagner dans la création de leur bibliothèque humaine, c'est ainsi qu'à vu le jour cet automne la bibliothèque humaine de l'aventure pour l'association la Fabrique de l'aventure à Lons-le-Saunier. En 2024, forte de toute l'expérience qu'elle s'est forgée au contact des habitants et habitantes de Plainoiseau, la bibliothèque humaine devient itinérante, à l'image du projet du Colombier des Arts. C'est donc un nouveau village du territoire qui

pourra à son tour bénéficier de ce projet vecteur de lien social et de rencontres humaines ! L'occasion pour nous de remercier encore une fois l'ensemble du village et des gens qui ont cheminé avec nous dans ce projet et de vous donner rendez-vous samedi 23 mars 2024 dans un nouveau village !



La fête des ateliers : coup de projecteur sur le talent amateur !

En juin, c'est désormais la fête des ateliers ! De septembre 2022 à juillet 2023, le Colombier des Arts a proposé cinq ateliers réguliers pour pratiquer une discipline artistique avec des intervenants et intervenantes professionnelles : la chorale joyeuse et foireuse, les plumes du Colombier, l'atelier théâtre et marionnettes et les ateliers cirque enfants, sans oublier la troupe de théâtre amateur. Le samedi 3 juin, les 97 bénéficiaires des ateliers ont pu montrer leur travail au public venu nombreux mais également se rencontrer et découvrir le travail des autres. Une journée festive avec buvette, crêpes et tartines au feu de bois, qui a permis de faire vivre différents lieux du village (Colombier, église, salle des fêtes et espace public) et de mettre à l'honneur la pratique artistique amateur !



Cette année encore, les ateliers lancés en septembre et qui courront jusqu'à juillet 2024 remportent un franc-succès. La chorale et l'atelier théâtre et marionnettes continuent, nous avons ouvert un 2ème atelier écriture pour répondre à la forte demande, lancé un atelier danse et transformé les ateliers cirque en stages dont certains auront lieu sous le chapiteau du collectif comme un gant en avril. RDV samedi 15 juin 2024 pour la nouvelle fête des ateliers où vous pourrez découvrir tout ce superbe travail amateur !

Et toujours des résidences

Tout au long de l'année, des artistes et compagnies continuent de venir créer au cœur des murs du Colombier des Arts. Parfois, ils et elles dévoilent des bribes de leur travail. Venez y jeter un œil. Prochaine sortie de résidence : vendredi 9 février à 18H avec la compagnie du i et son futur spectacle clown et musique « Madame ».

Toute l'équipe du Colombier des Arts
Contact : contact@lecolombierdesarts.fr
06 08 68 54 25

RENCONTRE

RETOUR SUR LA VISITE DE MADAME LA SOUS-PRÉFÈTE DE L'ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA PRÉFECTURE DU JURA - 24 avril 2023



Monsieur le Maire de Plainoiseau, Daniel Bondier, a eu le grand plaisir d'accueillir Madame Elisabeth Sevenier-Muller, Secrétaire Générale de la Préfecture du Jura, Sous-Préfète de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, venue découvrir les réalisations et les projets communaux à venir dont beaucoup ont pu bénéficier du soutien financier de l'État.

Un moment d'échange très intéressant en présence de Madame Danielle Brulebois, Députée du Jura ; de Monsieur Jean-Louis Maitre, Président de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille ; de Monsieur Gilbert Guillemot, Président de la section locale des anciens combattants et des adjoints au Maire : Monsieur Eddy Lacroix, Madame Anne-Marie Anstett et Madame Marie-Odile Ramelet.



Après un temps d'exposé portant sur l'histoire de la commune, son école, ses services, la démographie, les entreprises et artisans présents dans le périmètre communal, les finances, nous avons réalisé quelques visites sur le terrain : médiathèque, Le Colombier des Arts, l'église, cœur historique du village, plateau multisports, ...

Monsieur le Maire a souhaité également faire découvrir l'atelier communal qui a bénéficié, en 2015, d'un projet très structurant : la création d'un espace de travail pour notre service technique par les élèves du Lycée Le Corbusier de Lons-le-Saunier. Toutes les sections des métiers du bâtiment ayant ainsi pu intervenir pour un vrai travail d'équipe en conditions réelles avec, à la clé, une réalisation pérenne et très appréciée de notre responsable, Olivier Abelin, et de ses collègues successifs.



ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

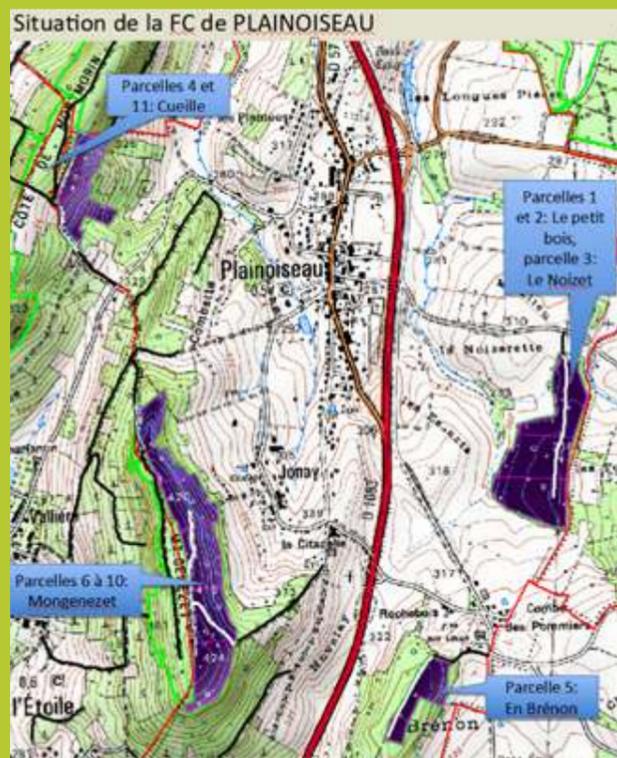
L'AMÉNAGEMENT FORESTIER : LE PLAN DE GESTION DURABLE DE LA FORÊT

La définition des forestiers...

L'aménagement forestier est la feuille de route de la gestion durable des forêts publiques. Définie par le Code forestier, elle donne un cap et les grandes orientations sylvicoles d'une forêt, appartenant à l'État ou aux collectivités territoriales, pour une durée de 20 années environ. Son objectif : gérer de manière durable ces forêts, relevant du régime forestier, pour permettre à la société de bénéficier pleinement de tous les services offerts (production de bois, bien-être, promenade, biodiversité, prévention des risques naturels...).

Concrètement, ce plan de gestion précise par exemple les essences à privilégier, les plantations à envisager et la régénération à obtenir. Il quantifie et planifie les récoltes de bois ainsi que les travaux à réaliser, au regard des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux de la forêt (accueil du public, préservation de la biodiversité, réduction des risques naturels...)

La surface de la forêt communale de Plainoiseau est de 39 HA 72A 29 CA.



VISITE EN FORÊT

Samedi 18 novembre 2023, les membres du conseil municipal et le maire, Daniel Bondier, se sont retrouvés pour visiter une partie des forêts de notre commune, accompagnés de deux agents ONF. Cette visite fait suite à deux réunions sur la révision de l'aménagement de la forêt communale de Plainoiseau sur la période 2023-2042. Cela a permis de se rendre compte de l'état des parcelles forestières communales, du travail réalisé par les agents de l'ONF et des affouagistes. Des travaux d'abattage de bois sur le Mont Genezet vont être entrepris dès l'année 2024.



& CITOYENNES

NETTOYAGE DE PRINTEMPS & APÉRITRI

Le samedi 1er avril 2023, et ce n'était pas un poisson d'avril..., une quinzaine de personnes s'est regroupée pour le nettoyage de printemps du village. Comme chaque année, un certain nombre de déchets a été ramassé, verres, ferraille, papiers....

A 11 heures, un atelier « ApériTri » était animé par les ambassadeurs du tri du Sictom de Lons. Chacun a pu poser des questions sur le tri des déchets et notamment ceux ramassés dans le village.

Atelier très intéressant qui a permis de prendre connaissance des nouveautés en terme de tri des déchets.



Le tri à la source des biodéchets (épluchures, déchets alimentaires et déchets de jardin) devient obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024 selon la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020. Différentes solutions seront mises en place dans le Jura : le déploiement sera progressif sur plusieurs années et ne sera pas similaire dans chaque territoire.

QUELLES SOLUTIONS POUR LES BIODÉCHETS DANS LE JURA ?

VOUS HABITEZ EN MAISON INDIVIDUELLE :

Le compostage individuel

Tout simplement en tas ou dans un composteur qui peut vous être vendu par le SICTOM.



La gestion des déchets verts

Les petits volumes en compostage ou paillage et les gros volumes en déchèterie.



VOUS HABITEZ EN APPARTEMENT :

Le compostage collectif

En pied d'immeuble, installé par le SICTOM.



Le lombricompostage

Le lombricomposteur permet de composter en appartement et peut vous être vendu par le SYDOM.



Pour tout savoir sur les modalités pratiques concernant votre territoire,

Contactez-nous au 03 84 86 16 16 puis composez le «4»



SICTOM de la zone de Lons-le-Saunier
www.sictom-lons-le-saunier.fr
accueil@sictomlons.fr



Et retrouvez les consignes de tri des biodéchets sur :

www.letri.com

ANIMATION NATURE : À LA DÉCOUVERTE DES PAPILLONS !

Une vingtaine de participants du village s'est rassemblée le mercredi après-midi 14 juin 2023 pour partir à la recherche des papillons. Notamment dans l'espace laissé en prairie fleurie naturelle, couverte de plantes « indigènes » (originaire de ce terrain), derrière la médiathèque.

Cette animation gratuite en direction de tous les publics, enfants et adultes, a été programmée par la commune de Plainoiseau, dans le cadre de sa réflexion sur la préservation de la biodiversité dans le village.

Elle était animée par Ludovic Da Silva du CPIE, Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement.

Après avoir présenté quelques notions sur le cycle de vie du papillon, les plantes Hautes et les fleurs nécessaires à son développement et à celui de la chenille, les différentes familles, Ludovic a donné à chacun un filet à papillons pour les captures. Quelques espèces ont pu être ensuite recherchées

dans les différents livres : Myrtil, Melitée, Fadet, Piéride et même un papillon de nuit, qui sort aussi le jour !

Les enfants étaient heureux de les relâcher dans la nature !

Les employés communaux, Olivier et Philippe, étaient présents et ont pu installer l'hôtel à insectes fabriqué l'année dernière. Et Ludovic a listé les différents matériaux pour le remplir.

L'après-midi s'est terminé par un goûter offert par la commune.



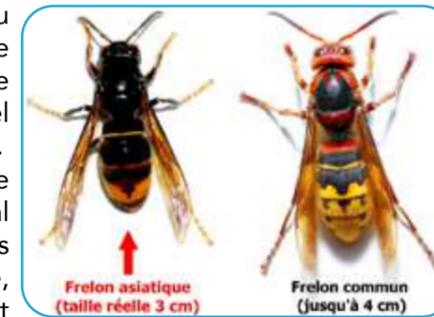
QUE FAIRE EN CAS D'OBSERVATION D'UN NID DE FRELON ASIATIQUE ?



En matière de lutte contre cette espèce invasive, aucune solution « miracle » n'a à ce jour encore été mise au point. La destruction des nids reste encore la solution la plus efficace pour diminuer le nombre de reines émergentes. Toutefois, elle est difficile à mettre en œuvre du fait d'un repérage compliqué des nids dans la végétation, ceux-ci devant être détruits avant que les futures reines n'en partent.

Les frelons asiatiques comme l'ensemble des guêpes et abeilles protègent leur nid ; si on s'approche à moins de 5 à 6 m du nid, ils sentent une menace et sont susceptibles d'attaquer. Le venin du frelon asiatique n'est pas plus violent que celui du frelon européen, des autres guêpes ou des abeilles ; lors d'une attaque massive ou en cas d'allergie au venin, il y a toutefois un réel danger pour la personne piquée. À ce jour, vous trouverez sur le [site du MNHN](#) (Muséum National d'Histoire Naturelle) toutes les informations sur la biologie, le cycle du frelon asiatique et nombreuses autres informations sur les recherches effectuées sur cet insecte, sa répartition, etc..

Vous découvrez un nid de frelon asiatique ...
Évaluer la dangerosité, si le nid n'est menaçant pour



personne et très difficile à atteindre, il sera plus raisonnable de ne pas envisager de le faire détruire. Dans tous les cas et dans la mesure du possible, vérifiez à l'œil nu ou à l'aide de jumelles l'activité du nid. A partir de décembre le nid se vide de ses occupants, il ne sera pas recolonisé, sa destruction ne présentera donc aucun intérêt.

S'il est accessible et susceptible d'être dangereux pour les personnes, demander à le faire détruire et surtout ne pas tenter d'intervenir soi-même.

2 grands cas de figure :

- S'il est situé sur le domaine public, c'est la mairie qui a la responsabilité de sa destruction, elle peut faire appel aux pompiers ou à un désinsectiseur professionnel (ce qui est le plus souvent le cas).
- S'il est situé sur le domaine privé, c'est au propriétaire ou au locataire d'appeler un désinsectiseur professionnel.

Où trouver les contacts des entreprises de désinsectisation près de chez moi ?

Sur les pages jaunes : taper « désinsectisation » et le lieu où vous vous situez, une [page](#) s'affiche avec une carte vous permettant de voir les entreprises les plus proches de chez vous.

ATTENTION! Les entreprises de désinsectisation doivent justifier d'un certificat biocide. Il est important qu'elles suivent les recommandations de bonnes pratiques en matière de sécurité et d'environnement.

LA FRESQUE DU CLIMAT

L'atelier sur la fresque du climat animé par Julie Messenger le 29 avril a amené les participants à comprendre le changement climatique et a permis de réfléchir sur des actions à mettre en place pour lutter contre le réchauffement climatique.



EPAGE

Dans le bulletin municipal de 2023, nous vous avons expliqué le rôle de l'EPAGE Seille et Affluents.

Après plusieurs réunions entre cet établissement et les délégués des communes, une étude de restauration de la Madeleine et de ses affluents a été effectuée par le bureau d'études Teleos.

Le diagnostic vient d'être prononcé, et le programme de travaux de restauration va être défini début 2024.

Les résultats ne sont pas bons du tout. Les cours d'eau, la Madeleine et le Sedan, sont en mauvais état. C'est-à-dire qu'ils ne répondent pas aux critères de bonne santé écologique définis par la loi.

C'est à partir des indicateurs tels que les poissons et les petites bêtes de l'eau (macrobentos) que ce diagnostic a pu être énoncé.

Très peu de poissons dans ces deux cours d'eau, encore quelques truites dans la Madeleine, mais plus du tout dans le Sedan, un peu de chabots mais vraiment très peu. Et d'autres espèces de poissons attendues normalement dans ces cours d'eau sont complètement absentes.

Quant aux petites bêtes de l'eau, normalement attendues, comme l'écrevisse à pieds-blancs par exemple, il n'y en a plus du tout.

Les causes de cette dégradation sont multiples. Une température de l'eau trop élevée, une mauvaise épuration et des nitrates en trop grande quantité font baisser la qualité de l'eau. Trop d'insecticides, de fongicides et d'herbicides, qui sont toxiques. Une autre cause est la morphologie du cours d'eau, pas assez de méandres, des berges beaucoup trop hautes, les poissons et autres petites bêtes ne

trouvent plus de caches, pour se nourrir, se reposer, dans les racines des arbres qui normalement devraient avoir les pieds dans l'eau. Et enfin beaucoup trop de périodes d'assecs.

Comment et pourquoi en est-on arrivé là ?

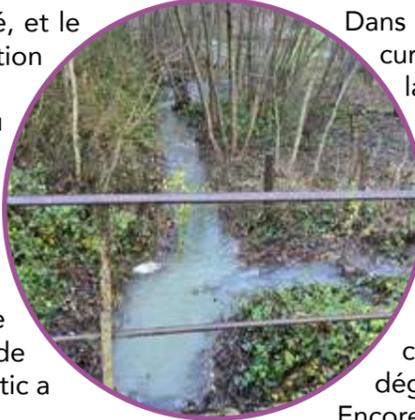
Dans les années 1860, 1940 et 1969 des curages ont été effectués, ainsi que la création de fossés collecteurs notamment dans la plaine de Ruffey. La Madeleine a été déviée pour faire un canal artificiel. Le Sedan également pour les besoins du remembrement.

Tous ces travaux ont énormément modifié la morphologie des cours d'eau et ont contribué à leur dégradation.

Encore aujourd'hui des drainages sont effectués, ils détruisent les zones humides qui sont des écosystèmes protégés, et des étangs sont creusés, ils augmentent les risques d'assèchement des cours d'eau. Nous vous rappelons que pour toute demande de création d'étangs un dossier doit être déposé en mairie.

Pour toutes ces raisons, et à partir de ce diagnostic, une restauration globale du réseau hydrographique est largement justifiée.

Elle consistera à :
 Préserver la qualité de l'eau (limiter les intrants, améliorer l'épuration...)
 Restaurer la morphologie des cours d'eau
 Reconstituer les ressources en eau
 L'EPAGE Seille et Affluents prendra en charge les travaux, avec notamment des financements de l'Agence de l'eau.



JARDIN DE LA BIODIVERSITÉ

Les conseillers municipaux ont installé cet été un panneau, préparé par Olivier, qui explique l'intérêt de l'espace biodiversité. Les affiches ont été rédigées par Ludovic Da Silva du CPIE, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement. Une première affiche indique que cet espace communal fait maintenant l'objet d'une gestion diversifiée. L'objectif étant de limiter l'entretien de la pelouse afin de laisser s'exprimer la biodiversité (plantes sauvages indigènes, insectes, abeilles, papillons...)

La seconde affiche précise les fonctions de l'hôtel à insectes.

Enfin, cinq autres affiches donnent un coup de projecteur sur deux papillons et trois plantes de notre région.

Si les subventions le permettent, cet espace pourrait devenir un petit verger de sauvegarde. Une aide de l'État, via le fond vert « Renaturation » et l'Agence de l'eau, a déjà été octroyée. Nous attendons une autre aide de la Région avant de débiter la plantation.



DÉCHARGES SAUVAGES

Lutter contre les abandons et dépôts illégaux de déchets

Un dépôt illégal de déchets, plus communément appelé « dépôt sauvage », est la résultante d'abandons de déchets par une ou plusieurs personnes, identifiées ou non, entraînant une accumulation anarchique de déchets divers ou parfois de même type sur un terrain privé, le plus souvent sans accord du propriétaire des lieux, mais parfois par l'occupant des lieux lui-même, ou dans l'espace public en dehors des endroits autorisés par l'autorité administrative responsable de cet espace public.

- Jet de papiers ou de mégots,
- Abandon de gravats et autres déchets de bricolage (route Le Louverot),
- Le verre et les cartons de bières, voire tonneau de pression, déposés à côté du réceptacle prévu à cet effet (à la sortie du village côté Lons le saunier),
- Produits de tonte ou de taille (sur les voies secondaires le long de la RD 1083 et route de Domblans),
- Carcasses d'animaux (ancienne décharge route de l'Étoile),
- Encombrants dans un bois (scooters, canapés route de Montain après la buse rue Labordère, chemin du quart vers les écuries d'Aphrodite),
- Abandon de déchets dans l'enceinte de son entreprise alors que celle-ci a cessé son activité (ferme de la citadelle : pneus, carcasses de véhicules)...



Cette liste n'est pas exhaustive, et la notion de dépôt illégal de déchets, plus communément appelé «dépôt sauvage », recouvre de multiples infractions, dont la caractérisation et les sanctions sont prévues par plusieurs Codes (environnement, pénal, forestier...).

90% des Français se sentent « concernés », dont 45 % « très concernés », par les dépôts sauvages.

Afin de simplifier les recherches des élus, collectivités et agents sur ce sujet, le guide relatif à la lutte contre les dépôts illégaux de déchets répertorie les actions de prévention possible à l'échelle locale et les sanctions encourues en cas d'abandon de déchets dans l'espace public ou dans un lieu inadapté.

<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide%20lutte%20d%C3%A9chets.pdf>

Contrôle et sanctions

Le maire détient différents pouvoirs de police administrative et judiciaire lui permettant de faire cesser et de sanctionner les atteintes à la salubrité, la sûreté et la sécurité publique, ainsi que les atteintes à l'environnement liées à l'abandon ou aux dépôts illégaux de déchets.

ATELIER DECOUVERTE DE LA CENDRE DE BOIS ET SES PROPRIETES

Samedi 18 février 2023, un atelier pour « Découvrir la cendre de bois et ses propriétés » a eu lieu à la salle des fêtes de Plaineoiseau. L'animation était assurée par Léa Gobillot et Jacob Tavi, tous deux étudiants en licence pro gestion et traitement des déchets à l'Université de Franche-Comté. Le SICTOM était partenaire de cette animation ouverte sur inscription. En effet, les manipulations nécessitaient de ne pas être nombreux. Peu de personnes ont répondu à cet atelier. Toutefois, les personnes présentes étaient motivées et ont posé beaucoup de questions. Elles ont pu apprendre que la cendre est riche en calcium, potassium, minéraux (phosphore, silice, oligo-éléments...). Elle favorise la floraison et fructification. Elle met à distance les limaces quand elle est bien sèche. Et elle a des propriétés asphyxiantes pour les insectes.

Après ces explications et échanges, chacun a pu fabriquer de la lessive à base de cendre accompagné de ces deux étudiants.



DOSSIERS IMPORTANTS

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)



• Qu'est ce que c'est ? A quoi ça sert ?

Le PCS est un protocole, établi au niveau local, qui anticipe l'organisation des alertes et consignes à la population et détermine les mesures de sauvegarde et de protection des personnes, en cas de survenance d'un évènement grave.

Ce dispositif est rendu obligatoire (art L.731-3 du code de sécurité intérieure) dès lors qu'un risque majeur est présent sur le territoire communal.

C'est le cas de notre village puisque nous vivons dans un périmètre exposé au Risque Sismique de niveau 3 (modéré) listé par l'article R.563-4 du code de l'environnement.

C'est dans ce cadre que des représentants du conseil municipal, dont le maire, ont participé le 3 octobre dernier à une formation dans les locaux de l'AMJ dans le but d'apprendre à rédiger ce document, d'en comprendre l'intérêt, les enjeux et les actions à envisager.

En effet, le cas échéant, nous pourrions être confrontés à des coupures d'électricité ou d'eau courante, des routes impraticables, ...

• Comment alerter, secourir et informer les habitants ?

Qui sont les référents locaux (cellule de crise/poste de commandement communal) ? Quels sont les moyens dont nous disposons et comment les mobiliser (locaux, matériels, vivres, ...) ? Doit-on prévoir des kits d'urgence (médicaments, radio à piles, trousse de secours, outils, couvertures, eau en bouteille, ...) ? Qui sont nos interlocuteurs extra communaux (préfecture, pompiers, ...) ? Quels réflexes adopter ?

Toutes ces questions et surtout leurs réponses font partie du PCS et des fiches réflexes associées. Elles rendent plus efficace la gestion des premières heures de la crise si celle-ci devait survenir.

Parmi les autres situations donnant lieu à cette obligation, il y a les risques inondation, mouvements de terrains, industriels, transport de matières dangereuses ou feux de forêts.

Cependant, le village de Plainoiseau n'a pas d'obligation pour ceux-ci.

Une réflexion pourtant se fait jour : puisque ce plan doit être créé pour le risque sismique, pourquoi ne pas l'enrichir par d'autres situations difficiles auxquelles nous pourrions être amenés à devoir réagir localement et ainsi se tenir prêts le cas échéant.

Notre situation géographique par rapport à la RD 1083, par exemple.

En effet, si un évènement important (accident, travaux, ...) venait à provoquer un blocage entre les 2 accès de Plainoiseau, la déviation traverserait le village, ce qui occasionnerait des risques induits par le flux de circulation détournée (école et péri scolaire, voisinage, circulation des riverains, pollution, bruit, ...).

Idem pour le risque incendie, compte tenu de la multiplication des canicules et des sécheresses.

Le PCS est actuellement en cours de réalisation et sera concrétisé dans le courant de 2024, en espérant ne pas avoir à s'en servir !

TRAVAUX

Les projets d'urbanisme :

- Le PLU (Plan local d'urbanisme) est applicable depuis le 3 janvier 2018 après 5 années d'études. Il doit être de nouveau révisé.
- Nous sommes en attente du PLUi (intercommunal) : avec la mise en œuvre de la loi « climat et résilience » qui consacre le principe de lutte contre l'artificialisation des sols (le zéro artificialisation net). Certains droits autorisés par le PLU d'hier ne seront plus de mises avec le PLUi qui sera plus contraignant.
- Nous sommes en attente également du transfert de gestion de l'assainissement collectif qui se fera OBLIGATOIREMENT en 2026.
- L'eau potable est gérée par le SIEHS (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Seille) sur 2 Comcom. Il restera donc syndicat autonome.
- Un projet de lotissement va être élaboré à Plainoiseau. Pour lancer ce projet, il reste une parcelle à acquérir et des travaux à faire sur les réseaux d'assainissement.



Les travaux réalisés

- Le carrefour RD 1083 VC de la Fontaine aux loups – Jonay finalisé en 2017 : maître d'ouvrage le conseil départemental.
- Le garage rue du puits : crée en 2015, avec de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : 30%, coût total 35 000€^{HT}.
- Le Colombier des arts 2021 > cofinancement CCBHS et commune de Plainoiseau (35 000€) avec une DETR (30%).
- Accessibilités PMR sur tous les bâtiments et voirie principale avec DETR.
- La traverse du village - RD 57 E. (DETR 2018) Création d'une chaussée à voie centrale banalisée (CVCB). Cette mise en sécurité a coûté : 190 000€^{HT} avec DETR, le reste en emprunts et en fond propre.
- Espace Le Corbusier (Atelier crée en 2016, par les élèves du lycée le Corbusier avec l'appui du responsable des services techniques, Olivier Abelin).
- Réalisation (par Christian Messenger) du DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels)
- Un entretien et des investissements en continu sur le réseau d'assainissement – Un bureau d'études travaille actuellement pour rechercher les entrées d'eaux parasites.
- En partenariat avec le SIVOS : la 3ème classe de l'École de Plainoiseau a été rénovée par les membres du SIVOS et la réfection des deux préaux réalisée ces dernières années.

Les travaux réalisés récemment

- La mise en sécurité de l'entrée du village côté le Louverot : création d'un trottoir non revêtu de 1,40 mètres (amendes de police : 25%).
- La Fontaine aux Loups mise en dur de l'expérimentation de sécurité avec séparateurs sur la traverse (amendes de police : 25%).
- Le Colombier des Arts : Fonds de concours pour la réfection de la toiture sur 2023.
- La salle des fêtes :
 - Le remplacement de l'éclairage par des systèmes à leds plus économe (DETR).
 - Le changement du type de chauffage avec rafraîchissement possible (DETR).

Les travaux à venir – 2024 à 2026

- Protection thermique sur les 3 logements communaux
- Réfection de l'Église : reprise du système électrique, création d'un chauffage radiant.
- Salle des fêtes : reprise de façade dégradée avec création d'une fresque par Nathalie Novi (DETR)
- Lancement du lotissement sous ville

J'AI 16 ANS, JE ME RECENSE

Recensement citoyen obligatoire

A partir de 16 ans (et dans les 3 mois qui suivent votre anniversaire), filles et garçons, vous devez effectuer votre recensement citoyen ou militaire.

Quels avantages ?

Le recensement est une démarche citoyenne, qui s'inscrit dans le Parcours Citoyenneté et qui vous permet :

- d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ;
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à vos 18 ans.

Ensuite, l'attestation de participation à la JDC ou une attestation provisoire « en instance de convocation » (par exemple, en cas d'attente de la convocation à la JDC) vous permet :

- d'accéder aux examens et concours d'Etat : CAP, Bac, permis de conduire
- de vous engager dans une forme de volontariat, militaire ou civil.

Où effectuer le recensement citoyen ?

- à la mairie de votre domicile.

MAIRIE DE PLAINOISEAU

- Le lundi matin de 10h00 à 12h
- Le mardi après-midi de 17h00 à 19h00
- Le mercredi matin de 10h00 à 12h
- Le vendredi après-midi de 14h00 à 16h00

Le Maire ou l'un de ses Adjointes peuvent également vous recevoir uniquement sur rendez-vous, à prendre auprès du secrétariat.

Exceptionnellement en dehors des permanences, en laissant vos coordonnées auprès de la secrétaire de mairie, le Maire vous recontactera.

POUR PRENDRE CONTACT

Par téléphone : 03 84 25 32 39
 Par E-mail : mairie.plainoiseau@wanadoo.fr
 Par courrier: 350 rue Georges-Trouillot
 39120 PLAINOISEAU
 Sur le site internet : www.plainoiseau.fr

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Tarifs :

- 340 € le week end (mise à disposition des clés le vendredi soir et restitution le lundi matin)
- 120 € la journée ou la soirée du lundi au jeudi
- 1/2 tarif pour tous les habitants de la commune (une fois par an)

Les obligations inhérentes à toute location :

- Chèque de 1 400 € de caution
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Etats des lieux d'entrée et de sortie

Il est rappelé que toute sous-location est formellement interdite et que les gestionnaires des salles ont tout pouvoir pour juger la recevabilité d'une demande.

CONTACTS POUR LA SALLE DES FÊTES

- Salle polyvalente :

Mairie de Plainoiseau - 03 84 25 32 39
 - mairie.plainoiseau@wanadoo.fr

CONTACTS POUR L'ESPACE CULTUREL INTERCOMMUNAL

- Le Colombier des Arts :

Association L'InStand'Art au 09 52 87 62 76
 ou lecolombierdesarts@gmail.com

TRANSPORT À LA DEMANDE

SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

Vous êtes dans l'impossibilité d'effectuer un déplacement essentiel ?

Un transport occasionnel, sur prescription sociale peut être mis en place pour permettre l'accès à :

- Un RDV médical
- Un RDV administratif
- Un entretien d'embauche
- Un emploi, une formation, un stage
- Un projet socio-culturel avec une association
- La visite d'un proche éloigné

Pour toute demande de transport, merci de contacter la France Services de Sellières afin de vérifier votre éligibilité au service.

Coût du trajet aller-retour : 25 centimes/km depuis le lieu de prise en charge jusqu'au lieu de rendez-vous

Le tarif est plafonné à 5€ si le rdv ne dure pas plus d'1h30. Au-delà, un supplément de 2€ sera demandé.

Contact :

France Services de Sellières : 03 84 24 58 05
 Horaires d'accueil : 8h30-12h — 14h -17h30

JE M'INSCRIS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir deux conditions cumulatives :

Avoir le droit de vote, ce qui implique de :

- posséder la nationalité française
- être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour
- jouir de ses droits civils et politiques.

Avoir une attache avec la commune au titre de :

- son domicile principal
- de sa qualité de contribuable
- de sa qualité de gérant de société.

Attention : l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part.

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie. Le passage du PACS en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXIe siècle.

Un décret publié au journal officiel du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

Rappel : le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeurs, de sexes différents ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer en mairie.

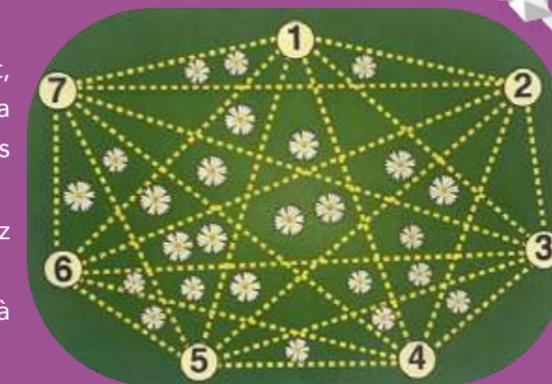
JEUX

Biodiversité

Anne-Marie, présidente de la commission environnement, a divisé la parcelle de biodiversité située derrière la médiathèque en sections pour mieux compter les petites fleurs.

Combien de triangles contenant 9 pâquerettes pouvez-vous trouver ?

(ne prenez en compte que les triangles ayant un chiffre à chaque angle)



Jardinage

En attendant le printemps, Olivier et Philippe, nos agents techniques, ont décidé d'acheter une nouvelle bêche pour les parterres.

De retour au village, Mr le maire les complimente sur ce nouvel équipement et souhaite connaître le prix.

- le fer de bêche seul coûte 24€, répond Olivier
 - et le manche coût 1/3 du prix total, poursuit Philippe.
 - Ah ? , bon !... répond Mr le maire perplexe

Pouvez-vous l'aider à retrouver le prix de la bêche ?



COMMÉMORATIONS

Cérémonie du 8 mai 2023



Cérémonie du 11 novembre 2023



ÉTAT CIVIL 2023

ILS SONT NÉS

Élias DUMONT
Owen SLIMANI
Méline VAUTHEY JANEZ
Ninon GAUTHIER

13 janvier
13 mai
20 mai
9 décembre

ILS SE SONT UNIS

Arnaud DEHAIS & Laëtitia GIORGI
Sylvain CANTAU & Isabel SEQUEIRA
Andy RAZANAJAZA & Madeline GRAND
Antoine CHIROSSEL-MORAND & Solène TIBODO

20 mai
17 juin
15 juillet
12 août

ILS SE SONT PACSÉS

Florian LOPIN & Leslie FUMEY
Ludovic BOUQUET et Céline COLIN

5 octobre
10 novembre

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Gabrielle PERNIN veuve JANEY
Josette CURNILLON épouse GREUSARD
Christian CAMELIN
André BOURGEOIS
Marcel BATAILLARD
Roger BAZENET
Bernard WALKOWIAK

2 janvier
25 mars
6 juin
3 septembre
6 octobre
23 octobre
28 octobre

ASSOCIATIONS DU VILLAGE

Association de chasse

Sébastien Comte — 06 81 47 64 71

Association sportive

Daniel Pernin — 03 84 25 32 18

Les coureurs du Mont Genezet

Alain Ponton — 06 27 22 61 73

L'InStand'Art

Espace Culturel Le Colombier des Arts
Coordinatrice Pauline Matteoni — 06 08 68 54 25
Thomas Marcos — 09 52 87 62 76

Equi-Genezet

Julien Abt - equigenezet@gmail.com

Mémo'Art

Sylvie Bouvard — 03 84 25 36 93

Section locale des anciens combattants

Président Gilbert Guillemot
Trésorier Sylvain Pellicioli — 06 08 57 77 22
Secrétaire Jean Philippe Curnillon — 06 89 75 36 14

Tremplin Zik Assoc

Céline Lacroix — 06 74 94 01 49
tremplinzik.assoc@gmail.com



Illuminations de la maison de Mr et Mme Foucaut



Illuminations de Noël de la salle des fêtes